Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00525 **Publié le 5 novembre 2026**

Arrêté n° AP-2026-DASS-2653 du 4 novembre 2026

Portant nomination de M. le docteur Julien COQUIN en qualité de praticien hospitalier au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 114 du 3 août 1978 portant création d'un établissement public dénommé centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

Vu l'arrêté modifié n° 81-629/CG du 18 décembre 1981 relatif à l'organisation de l'établissement public centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

Vu la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'approbation, le 17 septembre 2026, du classement final des candidatures au poste de praticien hospitalier déclaré vacant au service d'anesthésie du centre hospitalier territorial Gaston Bourret le 16 février 2026 ;

Vu le courrier d'acceptation de poste de M. le docteur Julien COQUIN en date du 23 octobre 2026, réceptionné par la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie le 23 octobre 2026,

ARRETE

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée, M. le docteur Julien COQUIN est nommé en qualité de praticien hospitalier au service d'anesthésie du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, à compter 24 octobre 2026.

Article 2 : À compter de la même date, l'intéressé est classé au 8ème échelon de la grille des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie, avec une ancienneté conservée de 15 mois et 16 jours.

Article 3 : À compter de la même date, l'intéressé est informé qu'il est soumis à une période probatoire d'un an d'exercice effectif de fonctions, conformément aux dispositions de l'article 12 bis de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI